REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6807 Jeudi 23 février 2023 www.cmf.tn 28ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU PAPIER CARTON -SOTIPAPIER- 3

AVIS DES SOCIETES

AVIS AUX CLIENTS DE LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF- INTERMEDIAIRE EN BOURSE 8

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- : APPEL A CANDIDATURE 9

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL- : APPEL A CANDIDATURE 14

SOCIETE TUNISIENNCE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR- : APPEL A CANDIDATURE 20

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE S.P.D.I.T. - SICAF 25

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BH CEA 26

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

CFE TUNISIE 2023-1 27

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE -ATL 2023-1- 31

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 37

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023*)

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DÉCEMBRE 2022

- **TUNISO EMIRATIE SICAV**
- **ARABIA SICAV**
- **SANADETT SICAV**

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat obligatoire sur les actions de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING »

Par décision **n° 14 du 10 février 2023**, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise les sociétés agissant de concert «Sango Ellis S.A» et «S&S Ellis Holding», visant le reste des actions composant le capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité des sociétés initiatrices de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité des initiatrices :

La société «SANGO ELLIS S.A»1-, société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro 1803396J, et dont le capital de 1 000 000 dinars est détenu directement à raison de 99,94% par la société «S&S ELLIS HOLDING»,
agissant de concert avec :
la société «S&S ELLIS HOLDING», société de droit mauricien immatriculée au registre des sociétés mauricien sous le numéro 182322,
sont les initiatrices de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

MAC SA en sa qualité d'intermédiaire en Bourse, sis au Green Center, Bloc C, 2ème étage Rue de Lac Constance -1053- Les Berges du Lac, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par les initiatrices de l'offre :

-La société « SANGO ELLIS S.A » détient 9 532 156 actions représentant 33,82% du capital de la société SOTIPAPIER.
-La société «S&S ELLIS HOLDING» détient 4 995 237 actions représentant 17,72% du capital de la société SOTIPAPIER.
Soit, au total 14 527 393 actions représentant de concert 51,54% du capital de la société SOTIPAPIER.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» visent l'acquisition, par la société «SANGO ELLIS S.A» du reste des actions composant le capital de la société SOTIPAPIER qu'elles ne détiennent pas, soit **6 896 251** actions représentant **24,47%** du capital de la société. La société «SANGO ELLIS S.A» s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

Il convient de noter que les actionnaires «Value Consulting» et «Swicorp Conseil et Investissement» détenant respectivement 5 433 546 actions (soit 19,28% des droits de vote de la société) et 1 326 901 actions (soit 4,71% des droits de vote de la société), ont manifesté, individuellement, par écrit, leurs décisions de ne pas céder leurs actions dans le cadre de l'offre en question.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **6,340 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

Ce prix a été obtenu en application des dispositions de l'article 163 bis du RGB soit le prix le plus élevé entre:

- La moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes de transactions pendant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire ;
- Le prix le plus élevé payé pour les mêmes titres par la personne soumise à l'obligation de procéder à une offre publique obligatoire, ou par des personnes agissant de concert avec elle, durant les quatre vingt dix (90) jours de bourse précédant le fait générateur de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire;
- Le prix des titres conférant le contrôle et qui sont à l'origine de la soumission à l'offre publique d'achat obligatoire.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par les sociétés agissant de concert « SANGO ELLIS S.A » et « S&S ELLIS HOLDING » et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°01 du 19/01/2023 :

-autorisant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à acquérir un bloc de titres leur conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société SOTIPAPIER.

L'opération en question a été réalisée en date du 20/01/2023 et a porté sur l'acquisition par la société «SANGO ELLIS S.A» de 9 532 156 actions SOTIPAPIER et par la société «S&S ELLIS HOLDING» de 4 995 237 actions SOTIPAPIER, soit un total de **14 527 393** actions SOTIPAPIER représentant de concert **51,54%** du capital de ladite société,

-soumettant les sociétés agissant de concert «SANGO ELLIS S.A» et «S&S ELLIS HOLDING» à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER- qu'elles ne détiennent pas.

VII- Intentions des initiatrices pour les douze mois à venir :

Maintien et développement de l'activité de la société et de la main d'œuvre.

1- Politique commerciale :

Les initiatrices projettent de renforcer la création de valeur au sein de la société SOTIPAPIER et de consolider son positionnement en tant que leader du secteur du papier et du carton d'emballage.

2- Politique industrielle :

Les initiatrices envisagent de faire de la société SOTIPAPIER un projet phare et le pivot d'une plateforme panafricaine de l'industrie du papier et carton d'emballage, fondée sur les partenariats stratégiques à mettre en place et sur les synergies à développer à l'échelle africaine, y compris à travers des intégrations dans les chaînes de valeurs du secteur entre opérateurs africains.

3- Politique organisationnelle et gestion des ressources humaines :

L'intention des initiatrices est de maintenir les structures organisationnelles et opérationnelles de la société SOTIPAPIER telles qu'elles se présentent actuellement, y compris l'équipe de direction qui sera maintenue dans ses fonctions. Outre les administrateurs cooptés lors du conseil d'administration du 18/01/2023 (Mrs Charles Joseph MWEBEIHA et Jonathan Mpanga SENGENDO) en remplacement des administrateurs démissionnaires (Mr Edouard PONTET, les sociétés HAN TN, VALUE CONSULTING et BIAT Capital Risque), les sociétés **SANGO ELLIS** et **S&S ELLIS HOLDING** prévoient la nomination d'autres administrateurs dès l'achèvement du processus de l'OPA.

4- Cotation en Bourse :

L'Offre Publique d'Achat Obligatoire, initiée par la société « SANGO ELLIS » agissant de concert avec la société « S&S ELLIS HOLDING » ne pourrait en aucun cas leur permettre d'atteindre une proportion de 95% ou plus du capital et des droits de vote de la société SOTIPAPIER, et ce, suite aux engagements pris par les deux actionnaires «VALUE CONSULTING» et «SWICORP CONSEIL ET INVESTISSEMENT» détenant respectivement une part de 19,28% et 4,71%, de ne pas vendre leurs actions dans le cadre de cette opération.

Ainsi, la société « SOTIPAPIER » demeurera cotée sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis et son retrait n'est pas envisageable suite à cette opération.

VIII- Accords entre les initiatrices de l'offre et la société visée :
Aucun accord n'a été établi entre les deux parties.

IX- Accords entre les initiatrices de l'offre et des tiers :
Néant.

X- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :
La présente OPA obligatoire est valable pour une période de **15 jours de bourse** allant du **15 février 2023 au 07 mars 2023 inclus.**

XI- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :
Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **07 mars 2023**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :
Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.
Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :
A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :
Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :
La cotation en bourse des actions SOTIPAPIER **sera suspendue durant les séances de bourse du 13 février 2023 et du 14 février 2023, et reprendra à partir du 15 février 2023**.

XII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Papier Carton -SOTIPAPIER-
- **Siège social :** 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint-Gobain –2014– Mégrine Riadh, Ben Arous, Tunisie
- **Téléphone :** 71 434 957 **Fax :** 71 429 256
- **Forme juridique :** Société anonyme de droit tunisien.
- **Date de constitution :** 1981
- **Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution
- **Nationalité** : Tunisienne
- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet : La création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptible à son développement.

- **Identifiant unique :** 0013751D
- **Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Mohamed BEN RHOUMA	Président	Lui-même	2020-2022
M. Charles Joseph MWEBEIHA*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Jonathan Mpanga SENGENDO*	Membre	Lui-même	Reliquat 2020-2022
M. Nabil TRIKI	Membre	Lui-même	2020-2022
M. Yann BLANC	Membre	Lui-même	2020-2022
Public	Membre	M. Mohamed Karim SIALA	2020-2022

*Nommés par cooptation par décision du conseil d'administration du 18/01/23, pour la durée restant à courir du mandat des administrateurs démissionnaires : Mr Edouard Pontet, la société HAN TN, la société Value Consulting et la société BIAT Capital Risque et ce, jusqu'à la ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Direction :

M. Philippe LACOSTE : Directeur Général de la société SOTIPAPIER (Conseil d'Administration du 30/05/2014).

Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Tunis Audit & Conseil représenté par Monsieur Wassim CAKROUN, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Immeuble Promed Building 5ème étage. Centre Urbain Nord –1082–	2022-2024
Société MTBF représentée par Monsieur Mohamed Lasaad BORJI, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.	Passage du Lac Van. Les Berges du Lac –1053–	2021-2023

3- Renseignements concernant le capital :

- Capital social **:** 30 720 659,190 dinars
-Valeur Nominale **:** 1,090 dinars
- Nombre total des droits de vote **:** 28 184 091 droits de vote
- Nombre total des titres **:** 28 184 091 actions
- Structure du capital de la société SOTIPAPIER après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 20/01/2023 par la société « SANGO ELLIS S.A » agissant, de concert, avec la société « S&S ELLIS HOLDING » :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SANGO ELLIS S.A	9 532 156	10 390 050,040	33,82%	9 532 156	33,82%
S&S ELLIS HOLDING	4 995 237	5 444 808,330	17,72%	4 995 237	17,72%
Autres actionnaires	13 656 698	14 885 800,820	48,46%	13 656 698	48,46%
Total	**28 184 091**	**30 720 659,190**	**100%**	**28 184 091**	**100,00%**

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe SOTIPAPIER arrêtés au 31 décembre 2021 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6605 du lundi 16/05/2022.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société SOTIPAPIER arrêtés au 30 juin 2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6684 du lundi 05/09/2022.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société SOTIPAPIER arrêtés au 31/12/2022 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6785 du mardi 24/01/2023.

2023 – AC – 005

AVIS DES SOCIETES

Avis aux Clients
de la Compagnie Gestion et Finance - CGF-
Intermédiaire en bourse

La Société Compagnie Gestion et Finance, intermédiaire en bourse, demande à ses clients de prendre attache, **au plus tard le 22 mars 2023**, avec ses services sis au 19 bis, Rue Kamel Ataturk - 1001 Tunis, et ce, afin de donner leurs instructions concernant le sort de leurs comptes (espèces et titres) ouverts sur ses livres.

Passé ce délai, les portefeuilles-titres des clients seront transférés d'office, auprès de la société BH INVEST- intermédiaire en bourse, sise à la Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed- Immeuble BH Assurance 3ème étage - Centre Urbain Nord -1003 Tunis, et les disponibilités seront consignées auprès du Trésor Public.

2023 – AS – 0129

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE OU D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.F.B.T.

Cet appel à candidature annule et remplace celui publié au BO du CMF N°6805 du mardi 21 février 2023.

Objet

La S.F.B.T. lance un appel à candidature pour la désignation d'une Administratrice ou d'un Administrateur indépendant(e) devant siéger à son Conseil d'Administration.

Critères d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit remplir les conditions suivantes :

- satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- être obligatoirement, une personne physique et jouir de ses droits civils.
- ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant :
  - les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du Code des sociétés commerciales ;
  - toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
  - les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la SFBT, ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.
- doit notamment satisfaire aux critères suivants :
  - ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature :
    - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur général unique ou salarié de la SFBT ;
    - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint Président du Directoire, Directeur général unique ou salarié d'une société filiale de la SFBT ;

- ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle la SFBT est directement ou indirectement Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la SFBT (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est Administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;
- ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président-Directeur général ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou Président du Directoire ou salarié de la SFBT ;
  - Président-Directeur général ou Directeur Général ou Directeur Général adjoint ou Président du Directoire ou salarié d'une société appartenant au même Groupe.
- ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la SFBT ;
- ne pas détenir de participation directe dans le capital de la SFBT ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président-Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général-Adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de la société ;
- ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse qui exerce dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même Groupe ;
- ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du Directoire, Directeur Général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la SFBT ou d'une société concurrente ;
- ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- doit remplir les critères de qualification, de compétence et d'expérience prévus dans l'appel à candidature. Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la spécialité ou le secteur d'activité spécifié dans l'appel à candidature.

<u>Composition du dossier de candidature</u> :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la SFBT présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature (Annexe 1) ;
- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

Date limite de dépôt de candidature :

- Les dossiers de candidature doivent être transmis ou déposés auprès de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T.» au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS par tout moyen laissant une trace écrite, **au plus tard le vendredi 10 mars 2023** et selon les modalités prévues dans l'appel à candidature. Le dossier portera la mention " Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant ».
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

Choix des membres indépendants :

- Dès la clôture de l'appel à candidature, une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le Conseil d'administration.
- Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive des candidats par l'AGO.
- Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les dispositions de la Décision Générale N° 23.
- Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.
- La SFBT met à la disposition des actionnaires vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire, en annexe du projet de résolutions, les informations suivantes relatives aux candidats retenus :
  - nom, prénom et date de naissance des candidats
  - diplômes et qualifications,
  - activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés.

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

- Nom et Prénom : …….
- N° CIN : …….
- Adresse :……..
- Téléphone :
- Fixe …… GSM ……...
- Email :…….
- Profession/Activité :……
- Formation académique du candidat :

  ……..……

  ……
- Autres qualifications du candidat dans le domaine :

  ……..……

Signature

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Je soussigné(e): ……..
- Nom & Prénom : …….....…….
- N° CIN : …….....…….
- Adresse :……..
- candidat(e) à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE « S.F.B.T. » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales et que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 – AS – 0141

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL S.A-
Boulevard Beji Caid Essebsi (ex-Boulevard de la Terre)
Centre Urbain Nord- 1003 Tunis El Khadra-

Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'administration au titre des exercices 2023-2024-2025

1- Objet :

En application des nouvelles exigences légales, et suite à la prise d'acte du Conseil d'Administration réuni le 27 décembre 2022 de la non éligibilité de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, SOTRAPIL lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, SOTRAPIL informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée élective qui sera convoquée par SOTRAPIL dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

SOTRAPIL soumettra cette désignation à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice de 2022.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

2- Les critères d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires:

- ✓ Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques.
- ✓ Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.

- ✓ Les agents publics exerçant dans les instances de contrôle et les structures d'inspection ministérielles, administratives et techniques, et les instances de régulation.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de SOTRAPIL ne dépassant pas 0,5% (soit 20.691 actions au maximum) ;
- ✓ Doit être titulaire d'au moins une maitrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines du développement ou des études ou de la planification dans le secteur énergétique ou du transport, ou dans les domaines du management ou de la finance ;
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec SOTRAPIL et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- ✓ Ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint, Président Directeur Général ou salarié de SOTRAPIL ;
- ✓ Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTRAPIL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de SOTRAPIL désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- ✓ Ne doit pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ;
- ✓ Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTRAPIL ou d'une société concurrente;
- ✓ Ne doit pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de SOTRAPIL;
- ✓ Ne doit pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- ✓ Ne doit pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- ✓ Ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.

3- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- ✓ Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de SOTRAPIL présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- ✓ Une fiche de candidature dûment remplie et signée légalisée par le candidat selon le modèle prévu en annexe 1,
- ✓ Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des diplômes et attestations justifiant les compétences, qualifications et expériences énoncées dans le CV,
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale,
- ✓ Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2 ,
- ✓ Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier de candidature,
- ✓ Une attestation de propriété d'actions justifiant le taux de participation du candidat dans le capital de

SOTRAPIL délivrée par un intermédiaire en bourse après la date de publication du présent avis,

- ✓ Une quittance justifiant la régularité de la situation vis-à-vis de l'administration fiscale au titre de l'exercice 2021.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par SOTRAPIL.

4- Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOTRAPIL et portant la mention suivante :

« A ne pas ouvrir, Candidature pour le poste d'un membre du conseil d'administration représentant les actionnaires minoritaires »

Le dossier de candidature doit parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception, ou par rapide poste, ou par porteur contre décharge, à l'adresse suivante :

SOTRAPIL - Boulevard Beji Caid Essebsi (ex-Boulevard de la Terre) – Centre Urbain Nord – 1003 Tunis El Khadra

Et ce au plus tard le 21/03/2023 à 17h date limite de réception des candidatures. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par SOTRAPIL.

5- Le processus d'examen des candidatures :

Dès la clôture de l'appel à candidature, SOTRAPIL transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.
Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, SOTRAPIL convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée élective.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de SOTRAPIL situé au Boulevard Beji Caid Essebsi (ex-Boulevard de la Terre) – Centre Urbain Nord – 1003 Tunis El Khadra.

Cette liste portera les informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou qu'ils ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée élective est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établi une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent où qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée élective et déposée au siège de SOTRAPIL à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée élective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de SOTRAPIL.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
Chaque mandataire ne peut représenter plus de trois actionnaires minoritaires au maximum.

Annexe 1

Fiche de candidature
pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires
au Conseil d'Administration de SOTRAPIL au titre des exercices
2023-2024-2025

Nom et Prénom :
……...…….……

Numéro CIN :
……..……..……...

Adresse :
……

Téléphone : Fixe……. GSM : …….……..

E-mail :……

Profession/Activité :……
……..……..

Formation Académique :…….....
……

Autres qualifications du candidat : …….....
……..

Expérience professionnelle dans les domaines du développement ou des études ou de la planification dans le secteur énergétique ou du transport, ou dans les domaines du management ou de la finance :…….....
…….……
…….

Mandat(s) occupé(s) dans d'autres Conseil(s) d'Administration :……
……
…….

Signature légalisée

Annexe 2
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)…….…. titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro……..……..demeurant au ……..……..., Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de SOTRAPIL, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature,
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et à l'appel à candidature lancé par la SOTRAPIL,
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes,
- D'exercer mes fonctions avec honorabilité, intégrité et honnêteté,
- De respecter le secret professionnel et ne pas utiliser les informations dont je prendrai connaissance du fait de l'exercice de mon mandat à des fins personnelles,
- De tenir le Conseil d'Administration, durant mon mandat, informé de toute situation de conflit d'intérêt ou de violation des conditions de l'avis d'appel à candidature lancé par SOTRAPIL.

Signature légalisée

**Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0142

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNCE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -STAR-

Siège social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP 667

Appel à candidature pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration de la STAR 2023-2024-2025

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance et conformément aux exigences légales régissant les sociétés admises à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires[1] devant siéger au sein de son Conseil d'Administration.

2- Critères d'éligibilité :

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Ne peuvent être candidat(e) au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales et à l'article 85 du code des assurances,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de sa candidature, aux conditions suivantes :

- Être obligatoirement une personne physique jouissant de ses droits civils.
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la STAR ne dépassant pas 0,5% du capital (soit 11 538 actions) ;
- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la STAR, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la STAR
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STAR.

[1] On entend par actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et tout institutionnel détenant individuellement au plus 5 % du capital.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique, d'une société dans laquelle la STAR est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, le président du directoire ou le directeur général unique de la STAR (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
  - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la STAR ;
  - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la STAR.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la STAR;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe que la STAR ;
- Ne pas être président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la STAR ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, à la date dépôt de leur candidature :
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans les domaines de la gestion et de la finance.

4- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :
- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration de la STAR présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en annexe 1 ci joint,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie de la pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2 ci joint,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la STAR.

Les candidats s'engagent à communiquer à la STAR et à sa première demande tout document ou information complémentaire qu'elle juge indispensable pour l'appréciation du dossier de candidature.

5- Date limite de réception des candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances et portant la mention :

Ne pas ouvrir
Appel à candidature
Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la STAR

Cette enveloppe doit être transmise à la STAR par tout moyen laissant une trace écrite, ou déposée contre décharge au Bureau d'Ordre Central du Siège Social de la société sis au Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex, BP 667 au plus tard le **Jeudi 9 Mars 2023 à 17H00**.
Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

6- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité procédera au dépouillement des candidatures. Les candidats seront retenus compte tenu du respect des conditions exigées.
La STAR transmettra pour avis au Comité Général des Assurances, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.
L'assemblée élective pour le choix de la candidature à retenir au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, sera tenue conformément aux dispositions de la Décision Générale du Conseil du Marché financier N°23 du 10 mars 2020.
La désignation du représentant des actionnaires minoritaires sera ratifiée par l'assemblée générale ordinaire.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

Nom et Prénom :

Numéro de la Pièce d'identité :

Adresse :

Téléphone Fixe : GSM:

E-mail :

Diplômes obtenus[2] :

Expériences professionnelles[3] :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats dans d'autres conseils d'administrations[4] :

Les données personnelles vous concernant sont traitées dans le respect de la loi relative à la protection des données à caractère personnel. Ces informations, collectées avec votre accord sont nécessaires à l'étude de votre candidature. Elles sont exclusivement destinées à nos services internes de la STAR.
Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition DPO@star.com.tn
Les dossiers sont conservés jusqu'à l'achèvement de la procédure de choix, et dans les archives pour une période de 10 ans.

Signature légalisée

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

[2] Joindre une copie des diplômes
[3] Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle.

[3] Joindre les justificatifs des fonctions exercées

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ……., titulaire de la Carte d'Identité Nationale / Pièce d'identité numéro …… demeurant au ……., candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », déclare formellement et solennellement sur l'honneur, ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales, l'article 85 du code des assurances et l'énoncé de l'appel à candidature. Je déclare également mon aptitude à répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae et sur la fiche de ma candidature.

Signature légalisée

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

2023 – AS – 0143

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF» S.A.
Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF s'est réuni le 17 février 2023 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 6 avril 2023 au siège social de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,700 dinar par action.

Ce communiqué annule et remplace celui publié au BO du CMF n° 6805 du 21 février 2023.

**Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2023 – AS – 0144

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BH CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 34-2017 du 15 juin 2017
Adresse : Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM
3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis

BH INVEST- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de FCP BH CEA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022, à compter du lundi 27 février 2023, un dividende de 3,983 dinars brut par part.

Ce dividende est payable à toutes les agences de BH BANK.

2023 – AS – 0145

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Centre Financier aux Entrepreneurs-Tunisie S.A.

Société Anonyme au capital de 16 475 000 dinars divisé en 1 647 500 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : 33 Rue d'Italie, 1000, Tunis, Tunisie B.P. 644-1049 Tunis Hached, Tunisie

Identifiant unique : 1383996P

Tel : (+216) 70 100 780 / **Fax** : (+216) 70 100 781

E-mail : administration@cfe.com.tn

Objet social : la société a pour objet exclusif :
- l'octroi de microcrédits ;
- l'exécution de toutes opérations liées à l'octroi de microcrédits incluant l'encadrement des initiatives de la clientèle, la formation et l'accompagnement de la clientèle.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

« CFE Tunisie 2023-1 »

De 8 000 000 DINARS susceptible d'être porté à un maximum de 15 000 000 DINARS

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 08/09/2021 a autorisé l'émission par la société CFE d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars, tout en précisant que cette décision est valable pour une durée de cinq années. L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et d'en arrêter les conditions et modalités.

L'Assemblée Générale Ordinaire a, également, autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la direction générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 17/02/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,10% et/ou TMM +3%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars, divisé en 80 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire **« CFE Tunisie 2023-1 »** fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **22/02/2023** aux guichets de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **22/03/2023**. Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de **15 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **8 Millions de dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/03/2023**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. But de l'émission :

CFE a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de l'institution par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « **CFE Tunisie 2023-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par **le Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE).**

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : ordinaires.

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/03/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/03/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations « **CFE Tunisie 2023-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont **du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N**.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,10% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/03/2028.**

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.8. Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 mars** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22/03/2024**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/03/2024.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **11,10%** l'an.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

Cette marge est de **3%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans.**

3.12. Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire est de **3 ans.**

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,629 années.**

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « **CFE Tunisie 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par le **Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE).**

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes.

2023 – AS – 0137

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ATL 2023-1»

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **07/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **12/11/2022** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions de dinars et a également délégué le pouvoir au Directeur Général pour en fixer les conditions et les modalités.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **16 janvier 2023**, d'émettre un emprunt obligataire de 40 millions de dinars susceptible d'être porté à 60 millions dinars selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est d'un montant de **40 millions de dinars** susceptible d'être porté à **60 millions de dinars** divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **02/02/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **24/02/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dés que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/02/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit **le 24/02/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **7/03/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **02/02/2023** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les Berges du Lac – 1053 Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis.

But de l'émission

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 299,2 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 104,3 millions de dinars par des emprunts obligataires, 44,7 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **ATL 2023-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/02/2023**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations du présent emprunt « ATL 2023-1 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- ***Taux fixe : Taux annuel brut de** 10,5% **calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.***

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- ***Taux fixe : Taux annuel brut de** 10,7% **calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.***

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Intérêts
Les intérêts seront payés à terme échu le **24 février** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :
Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/02/2028** pour la catégorie A et le **24/02/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **24 février** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **24/02/2024** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24/02/2024** pour la catégorie A et le **24/02/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel *(souscription à taux fixe)* :
C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,5%** pour la catégorie A et de **10,7%** pour la catégorie B.
Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:
Les obligations de la Catégorie A du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans.**

Les obligations de la Catégorie B du présent emprunt sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce.**

Durée de vie moyenne :
Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.
C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie A et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :
La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.
La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.
La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,646 années**.

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de **4,058 années**.

Garantie :
Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :
Le 18 octobre 2022, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :
- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation : **https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings**

Notation de l'emprunt:
L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **17/01/2023** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » objet de la présente note émission.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «BBB+ (tun)» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ATL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations
Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres
Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres
Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2023-1** » visée par le CMF en date du **18 janvier 2023** sous **le n°23/1091**, du document de référence « ATL 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29 août 2022** sous le n°**22-006**, de son actualisation enregistrée en date du **18 janvier 2023** sous le **n°22-006/A001** et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/01/2023.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « ATL 2022 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 Tunis-, sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4ème trimestre 2022 seront publiés au Bulletin du CMF au plus tard le 20/01/2023.

2023 – AS – 0054

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	110,717	110,734
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	152,972	152,999
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	127,112	127,132
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	137,727	137,752
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	132,731	132,750
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	133,860	133,885
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	127,371	127,390
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,230	51,238
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,140	37,146
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	126,590	126,610
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	111,458	111,476
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,648	19,651
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,369	135,385
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	132,829	132,847
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,810	12,812
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	188,524	188,556
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,712	12,713
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,034	107,053
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,018	110,038
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,380	15,382
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,083	2,082
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	68,889	68,897
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	144,012	143,913
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	106,861	106,572
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	118,498	118,515
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	151,000	150,708
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	570,585	569,672
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,865	146,744
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,774	188,812
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	101,978	101,778
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	138,620	138,453
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,632	170,238
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	156,724	156,224
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	23,699	23,607
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	99,014	99,036
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,019	1,017
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,011	1,007
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 402,987	2 408,211
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	149,770	151,003
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	234,196	237,538
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,068	3,059
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,764	2,756
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,108	58,325
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,386	1,387
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,252	1,254
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,258	1,259
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,099	14,110
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	10,957	11,059
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	13,522	13,689
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,695	90,297
	FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,236	1,238

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	**110,511**	**111,316**	**111,332**
56	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	**101,870**	**102,635**	**102,650**
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	**108,391**	**109,353**	**109,371**
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	**105,715**	**106,621**	**106,638**
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	**107,550**	**108,563**	**108,583**
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	**110,919**	**111,892**	**111,912**
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	**107,140**	**108,125**	**108,143**
62	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	**104,280**	**105,289**	**105,308**
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	**107,969**	**108,948**	**108,966**
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	**109,845**	**110,894**	**110,914**
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	**107,317**	**108,259**	**108,278**
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	**105,655**	**106,471**	**106,488**
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	**106,115**	**106,976**	**106,993**
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	**104,732**	**105,672**	**105,689**
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	**107,499**	**107,971**	**107,979**
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	**105,178**	**106,082**	**106,099**
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	**103,440**	**104,145**	**104,157**
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	**108,359**	**109,161**	**109,177**
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	**104,015**	**104,912**	**104,929**
	FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	**113,025**	**113,990**	**114,006**
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	**106,705**	**107,526**	**107,544**
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	**110,477**	**111,404**	**111,423**
	FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	**111,360**	**112,021**	**112,136**
	SICAV MIXTES							
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	**65,764**	**63,264**	**62,951**
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	**106,071**	**107,377**	**106,930**
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	**17,988**	**18,136**	**18,117**
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	**310,841**	**315,106**	**313,576**
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	**2 234,206**	**2 255,143**	**2 253,468**
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	**70,956**	**71,768**	**71,765**
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	**56,220**	**56,602**	**56,602**
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	**109,070**	**109,389**	**109,391**
	FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	**11,752**	**11,306**	**11,241**
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	**15,272**	**15,244**	**15,283**
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	**16,885**	**17,069**	**16,967**
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	**14,732**	**14,952**	**14,892**
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	**105,511**	**106,369**	**106,428**
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	**88,841**	**86,651**	**86,686**
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	**92,986**	**90,645**	**90,690**
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	**104,071**	**104,094**	**103,978**
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	**97,107**	**97,830**	**97,366**
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	**10,448**	**10,675**	**10,606**
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	**103,176**	**103,649**	**103,447**
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	**155,152**	**150,332**	**149,763**
	FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	**96,655**	**96,405**	**96,762**
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	**122,668**	**122,782**	**123,152**
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	**133,501**	**134,940**	**135,447**
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	**193,326**	**193,071**	**193,038**
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	**180,147**	**180,299**	**180,270**
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	**175,611**	**174,617**	**175,421**
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	**23,571**	**23,414**	**23,452**
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	**148,895**	**149,656**	**149,943**
108	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	**10 010,993**	**10 027,884**
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	**154,472**	**156,506**	**156,593**
110	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
111	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	**94,019**	**96,132**	**96,273**
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	**4 779,110**	**4 753,295**	**4 808,541**
113	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	**10,459**	**10,397**	**10,453**
114	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	**172,906**	**173,822**	**174,833**
115	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	**11 156,623**	**11 128,774**	**11 189,521**
116	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	**10 073,844**	**10 244,900**	**10 241,385**
	FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	**124,612**	**125,477**	**125,252**
	FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
118	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	**982,316**	**985,435**

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebia S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 -3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4éme étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Conformément à l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 167.387.908 DT et un résultat de la période de 3.045.286 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- La TUNISO-EMIRATIE SICAV a souscrit un billet de trésorerie de plus d'un an «BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J» et ce, contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit que les valeurs mobilières négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie sont des titres de créance à court terme.
- Les emplois en valeurs mobilières représentent 85,3% de l'actif total au 31 Décembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 14,7 % de l'actif total au 31 Décembre 2022. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31/01/2022

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	**138 429 093**	**131 359 564**
Obligations et valeurs assimilées		135 466 463	127 303 468
Tires des Organismes de Placement Collectif		2 962 629	4 056 097
Placements monétaires et disponibilités		**28 872 584**	**42 646 868**
Placements monétaires	5	28 025 052	41 725 984
Disponibilités		847 532	920 883
Créances d'exploitation	6	**86 232**	**28 226**
TOTAL ACTIF		**167 387 908**	**174 034 658**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	199 166	183 060
Autres créditeurs divers	8	87 719	76 965
TOTAL PASSIF		**286 885**	**260 026**
ACTIF NET			
Capital	9	156 560 580	163 370 592
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		810	1 581
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 539 634	10 402 459
ACTIF NET		**167 101 023**	**173 774 632**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**167 387 908**	**174 034 658**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	10	**2 421 507**	**9 548 425**	**2 126 492**	**7 083 928**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 421 507	9 350 214	2 126 492	6 826 240
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	198 211	0	257 688
Revenus des placements monétaires	11	**827 931**	**3 185 628**	**760 542**	**3 925 206**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**3 249 438**	**12 734 052**	**2 887 034**	**11 009 134**
Charges de gestion des placements	12	(190 938)	(746 603)	(179 320)	(675 380)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**3 058 500**	**11 987 450**	**2 707 714**	**10 333 754**
Autres charges	13	(78 951)	(322 166)	(77 071)	(289 618)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 979 549**	**11 665 284**	**2 630 643**	**10 044 136**
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 584 033)	(1 125 650)	(358 562)	358 323
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		**1 395 516**	**10 539 634**	**2 272 081**	**10 402 459**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 584 033	1 125 650	358 562	(358 323)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 998)	(142 128)	22 133	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		79 735	352 178	151 575	341 760
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**3 045 286**	**11 875 334**	**2 804 351**	**10 534 036**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**3 045 286**	**11 875 334**	**2 804 351**	**10 534 036**
Résultat d'exploitation	2 979 549	11 665 284	2 630 643	10 044 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 998)	(142 128)	22 133	148 140
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	79 735	352 178	151 575	341 760
Frais de négociation de titres	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**0**	**(3 594 606)**	**0**	**(3 551 249)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(26 523 684)**	**(14 954 338)**	**(6 549 973)**	**31 695 321**
Souscriptions				
- Capital	28 746 333	224 754 955	63 012 854	298 363 075
- Régularisation des sommes non distribuables	30 166	151 701	146 217	452 572
- Régularisation des sommes distribuables	1 636 152	9 027 230	3 268 901	14 093 116
Rachats				
- Capital	(53 652 727)	(231 743 374)	(69 186 912)	(261 945 123)
- Régularisation des sommes non distribuables	(63 294)	(183 344)	(163 510)	(415 205)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 220 314)	(16 961 505)	(3 627 523)	(18 853 113)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(23 478 398)**	**(6 673 609)**	**(3 745 622)**	**38 678 108**
ACTIF NET				
En début de période	190 579 421	173 774 632	177 520 255	135 096 525
En fin de période	167 101 023	167 101 023	173 774 632	173 774 632
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	1 800 403	1 622 457	1 683 971	1 259 614
En fin de période	1 553 054	1 553 054	1 622 457	1 622 457
VALEUR LIQUIDATIVE	**107,595**	**107,595**	**107,106**	**107,106**
TAUX DE RENDEMENT	**1.65%**	**6.44%**	**1.60%**	**6.28%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société TUNISO EMIRATIE SICAV détient six lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à :**138.429.093DT** et se détaille ainsi:

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			**129 669 420**	**135 466 463**	**81,07%**	**5 797 043**
	Obligations			**106 668 470**	**111 352 486**	**66,64%**	**4 684 016**
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	99 800	101 950	0,06%	2 150
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	39 920	40 780	0,02%	860
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	199 350	201 565	0,12%	2 215
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	199 350	202 612	0,12%	3 262
TN0003400504	AB-S-2016-1_7A_21/11_B		5 000	100 000	100 674	0,06%	674
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	520 758	0,31%	20 758
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	520 758	0,31%	20 758
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	1 600 000	1 704 210	1,02%	104 210
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	5 000 000	5 332 734	3,19%	332 734
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 800 000	1 894 444	1,13%	94 444
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 155 790	1,89%	155 790
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	1 000 000	1 048 647	0,63%	48 647
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	2 000 000	2 097 293	1,26%	97 293
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	466 400	480 031	0,29%	13 631
TN0004700654	ATL2015-2_7A_25/02_C		10 000	200 000	210 532	0,13%	10 532
TN0004700670	ATL2016-1_7A_27/06_C		4 000	80 000	82 555	0,05%	2 555
TN0004700704	ATL2017-1_7A_15/03_C		5 000	200 000	209 984	0,13%	9 984
TN0004700738	ATL2017-2_5A_02/03_B		10 000	200 000	212 228	0,13%	12 228
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	300 000	315 944	0,19%	15 944
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	120 000	121 600	0,07%	1 600
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	3 300 000	3 357 364	2,01%	57 364
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	1 000 000	1 074 275	0,64%	74 275
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 151 645	1,29%	151 645

TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 068 629	2,43%	68 629
TN0006610430	ATTIJARI LEASING2016_7A_03/03_		3 000	120 000	126 277	0,08%	6 277
TN0001901032	BH-S-2018-1_5A_20/04		5 000	100 000	105 011	0,06%	5 011
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	153 000	153 025	0,09%	25
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 029 519	1,21%	29 519
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 032 925	1,22%	32 925
TN0003100757	BNA-S-2018-1_5A_10/08_F		2 500	50 000	51 302	0,03%	1 302
TN0003100765	BNA-S-2018-1_5A_10/08_V		2 500	50 000	51 442	0,03%	1 442
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 098 027	1,26%	98 027
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 192 337	2,51%	192 337
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	800 000	810 873	0,49%	10 873
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	500 000	544 866	0,33%	44 866
TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02		10 000	199 600	209 868	0,13%	10 268
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	200 000	207 924	0,12%	7 924
TN0004201448	CIL2017-2_5A_15/03		3 000	60 000	63 053	0,04%	3 053
TN0004201471	CIL2020-1		15 000	750 000	754 660	0,45%	4 660
TN0007310295	HL2015-2_7A_28/03_B		10 000	200 000	209 601	0,13%	9 601
TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B		3 000	120 000	123 613	0,07%	3 613
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B		2 000	80 000	82 409	0,05%	2 409
TN0007310428	HL2017-3_5A_26_01_A		5 000	100 000	105 962	0,06%	5 962
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B		10 000	600 000	636 888	0,38%	36 888
TN0007310493	HL2018-2_5A_25_02_A		2 000	80 000	85 597	0,05%	5 597
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B		3 000	240 000	258 753	0,15%	18 753
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B		50 000	3 000 000	3 034 152	1,82%	34 152
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B		20 000	1 200 000	1 213 661	0,73%	13 661
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B		30 000	2 400 000	2 582 589	1,55%	182 589
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	3 000 000	3 181 716	1,90%	181 716
TN0005260120	MEUBX2016_7A_30/06_A	AMEN BANK	3 000	60 000	61 910	0,04%	1 910
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02		15 000	281 250	293 952	0,18%	12 702
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		3 000	59 880	61 855	0,04%	1 975
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B		2 000	39 920	41 237	0,02%	1 317
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E		10 000	1 000 000	1 320 259	0,79%	320 259
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 343 260	3,20%	343 260
TN0002101913	TL2016-1_7A_05/04_B		10 000	200 000	209 207	0,13%	9 207
TN0006610430	TL2016-2_7A_01/03_B		3 000	120 000	126 318	0,08%	6 318
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B		5 000	200 000	207 112	0,12%	7 112
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B		15 000	900 000	952 893	0,57%	52 893
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B		10 000	600 000	625 773	0,37%	25 773
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	633 255	0,38%	33 255
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B		10 000	600 000	633 255	0,38%	33 255
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01		15 000	1 200 000	1 290 852	0,77%	90 852
TN0002102150	TLF2021-1_5A_15/04_TF		20 000	1 600 000	1 688 783	1,01%	88 783
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	800 000	811 169	0,49%	11 169
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	1 000 000	1 056 390	0,63%	56 390
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	2 000 000	2 031 562	1,22%	31 562
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	1 050 000	1 072 618	0,64%	22 618

TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	228 977	0,14%	3 977
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	225 000	228 977	0,14%	3 977
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		200 000	20 000 000	20 709 786	12,39%	709 786
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 502 496	8,68%	502 496
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	3 000 000	3 067 542	1,84%	67 542
	Bons du trésor assimilables			**23 000 950**	**24 113 978**	**14,43%**	**1 113 028**
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024		2 000	1 933 600	2 060 313	1,23%	126 713
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026		500	458 500	505 710	0,30%	47 210
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 299 150	0,78%	41 300
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 846 164	1,70%	181 114
TN0008000747	BTA 7,2% MAI 2027		2 000	1 807 250	1 927 879	1,15%	120 629
TN0008000770	BTA 7,3% DEC 2027		4 500	4 071 500	4 160 925	2,49%	89 425
TN0008000739	BTA 7,4% FEV 2030		300	263 700	283 069	0,17%	19 369
TN0008000762	BTA 8% NOVEMBRE 2030		1 000	911 500	921 605	0,55%	10 105
TN0008000796	BTA 7.5% JAN 2028		6 000	5 480 000	5 894 582	3,53%	414 582
TN0008000812	BTA 7.5% DEC 2028		4 600	4 152 000	4 214 581	2,52%	62 581
	Titres OPCVM	-	-	**2 912 206**	**2 962 629**	**1,77%**	**50 423**
	Actions des SICAV			**1 822 222**	**1 845 988**	**1,10%**	**23 766**
TN0003600418	SANADETT SICAV		1 219	132 128	134 713	0,08%	2 585
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 711 275	1,02%	21 181
				1 089 984	**1 116 641**	**0,67%**	**26 657**
	Parts des FCP						
-	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 030 637	0,62%	26 397
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO		806	85 744	86 004	0,05%	260
	TOTAL			**132 581 626**	**138 429 093**	**82,84%**	**5 847 467**
	Pourcentage par rapport à l'actif					**82,70%**	

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à : **28.025.052** DT et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		**10 607 305**	**10 788 375**	**6,46%**	**181 070**
TNUIC2DJY7D5	CD_BTK L_5 000_9.40%_01/02/202_170J		4 829 991	4 968 998	2,97%	139 007
TNWUWJAOLP03	CD_BTE_6000_9.73%_27/05/2023_180J		5 777 314	5 819 377	3,48%	42 063

	Compte à terme		**4 000 000**	**4 190 997**	**2,51%**	**190 997**
	BTE_4000_8.51%_20/04/23_365J		4 000 000	4 190 997	2,51%	190 997
	Créances sur opérations de pensions livrées*		**7 700 552**	**7 770 969**	**4,65%**	**70 417**
	PL_BT_7700_8.23%_20/02/2023_90J		7 700 552	7 770 969	4,65%	70 417
	Billets de trésorerie		**4 988 793**	**5 274 710**	**3,16%**	**285 918**
TNMJ98GP6832	BIT_ENDA_4000_9.1%_20/01/2024_1090J BIT_RENDEC _1000_10.23%_06/01/_50J		4 000 000 988 793	4 275 831 998 879	2,56% 0,60%	275 831 10 087
	Total		**27 296 649**	**28 025 052**	**16,77%**	**728 402**
	Pourcentage par rapport à l'actif	**16,74%**				

1) Il est à noter qu'une ligne BTA (BTA 6% Octobre 2023) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 7649 titres pour un montant de 7 700 552 dinars au profit de la BT opérée en date du 22/11/2022 pour une durée de 90 jours avec un taux de 8,23%.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2022 une valeur comptable de **154.492.178 DT, soit 92,30%** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	24 113 978	0	0	0	**24 113 978**	**14,41%**
AB	13 838 184 (1)	0	0	0	0	**13 838 184**	**8,27%**
ABC	3 145 940	0	0	0	0	**3 145 940**	**1,88%**
AIL	0	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
ATB	480 031	0	0	0	0	**480 031**	**0,29%**
ATL	11 804 755	0	0	0	0	**11 804 755**	**7,05%**
ATTIJARI LEASING	126 277	0	0	0	0	**126 277**	**0,08%**
BH	4 320 480	0	0	0	0	**4 320 480**	**2,58%**
BIAT	6 290 364	0	0	0	0	**6 290 364**	**3,76%**
BNA	102 744	0	0	0	0	**102 744**	**0,06%**
BTE	1 355 739	0	0	5 819 377	998 879	**8 173 995**	**4,88%**
BTK	417 792	0	0	4 968 998	0	**5 386 791**	**3,22%**
CIL	817 713	0	0	0	0	**817 713**	**0,49%**
ENDA	0	0	0	0	4 275 831	**4 275 831**	**2,55%**
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 030 637	0	0	**1 030 637**	**0,62%**
FCP HELION MONEO	0	0	86 004	0	0	**86 004**	**0,05%**
HL	11 514 940	0	0	0	0	**11 514 940**	**6,88%**
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	1 711 275	0	0	**1 711 275**	**1,02%**
SANADETT SICAV	0	0	134 713	0	0	**134 713**	**0,08%**
STB	7 060 563	0	0	0	0	**7 060 563**	**4,22%**
TL	10 266 569	0	0	0	0	**10 266 569**	**6,13%**
UIB	1 530 571	0	0	0	0	**1 530 571**	**0,91%**
EMP NAT	38 279 825	0	0	0	0	**38 279 825**	**22,87%**
Total	**111 352 486**	**24 113 978**	**2 962 629**	**10 788 375**	**5 274 710**	**154 492 178**	**92,30%**

(1) Dont un emprunt obligataire d'une valeur de 61 910 DT émis par MEUBLATEX et garanti par l'AMEN BANK.

(2) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/12/2022 égale à : **86.232 DT**, contre : **28.226 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	86 232	24 157
Retenues à la source / B.T.A	0	4 068
Total	**86 232**	**28 226**

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à : **199.166 DT,** contre : **183.060 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du dépositaire	11 000	5 000
Rémunération du distributeur	188 165	178 060
Total	**199 166**	**183 060**

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à : **87.719 DT**, contre **76.965 DT** au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	1 604	6 110
Redevances du CMF	14 349	14 894
Rémunération du PDG	3 277	2 124
Rémunération du personnel	8 219	7 489
Loyer	6 255	4 755
Etat, taxes et versements assimilés	7 187	992
Publications et frais divers	7 567	7 799
Jetons de présence à payer	21 937	18 812
Dividendes à payer	5 469	6 587
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-3 092	-3 033
Autres créditeurs (publicité)	14 947	10 438
Total	**87 719**	**76 965**

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2022, se détaillent ainsi :

	AU 31/12/2022
Capital en début de période	
Montant	163 370 592
Nombre de titres	1 622 457
Nombre d'actionnaires	661
Souscriptions réalisées	
Montant	224 754 955
Nombre de titres émis	2 232 074
Nombre d'actionnaires nouveaux	129
Rachats effectués	
Montant	-231 743 374
Nombre de titres rachetés	-2 301 477
Nombre d'actionnaires sortants	-107
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-142 128
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	352 178
Régularisation des sommes non distribuables	-31 643
Frais de négociation de titres	0
Capital en fin de période	
Montant	156 560 580
Nombre de titres	1 553 054
Nombre d'actionnaires	683

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **9.548.425 DT** contre : **7.083.928 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
Revenus des obligations				
- Intérêts	2 060 423	7 726 918	1 700 664	5 353 849
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier				
- Intérêts des BTA et BTZC	361 084	1 623 296	425 828	1 472 391
Revenus des titres OPCVM				
- Dividendes	0	198 211	0	257 688
TOTAL	**2 421 507**	**9 548 425**	**2 126 492**	**7 083 928**

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **3.185.628 DT** contre : **3.925.206 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit

	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des billets de trésorerie	94 338	376 133	74 418	356 775
Intérêts des comptes à terme	68 640	427 169	86 908	328 741
Intérêts des certificats de dépôt	408 989	1 113 137	363 907	1 763 140
Intérêts des dépôts à vue	85 047	256 284	23 573	177 300
Revenus des opérations de prises en pension	170 918	1 012 905	211 736	1 299 250
TOTAL	**827 931**	**3 185 628**	**760 542**	**3 925 206**

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **746.603 DT** contre : **675.380 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
Rémunération du dépositaire	2 773	11 000	1 260	5 000
Rémunération du distributeur	188 165	735 603	178 060	670 380
TOTAL	**190 938**	**746 603**	**179 320**	**675 380**

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 à : **322.166 DT** contre : **289.618 DT** pour la même période de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/10 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/10 au 31/12/2021	Période du 01/01 au 31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	4 600	17 461	4 033	16 000
Redevances du CMF	47 041	183 897	44 514	167 591
Rémunération du PDG	3 114	12 353	3 114	12 353
Rémunération du personnel	3 900	15 471	3 900	15 471
Etat, taxes et versements assimilés	5 021	30 758	7 561	22 634
Loyer	378	1 500	378	1 500
Contribution sociale de solidarité	0	230	0	220
Publications et frais divers	3 050	9 864	1 714	6 800
Jetons de présence	4 726	18 750	4 726	18 750
Maintenance logiciel BFI	1 785	7 081	1 785	7 081
Divers publicité (compagne)	5 337	21 176	5 337	21 176
Autres services extérieurs	0	0	10	42
Autres	0	3 624	0	0
TOTAL	**78 951**	**322 166**	**77 071**	**289 618**

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Décembre 2022

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « ARABIA SICAV » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 6.261.429 DT et un résultat bénéficiaire de la période de 92.498 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société ARABIA SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société ARABIA SICAV arrêtés au 31 Décembre 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 31 Décembre 2022, 18,80% de l'actif de la société ARABIA SICAV, soit 1,20% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 30 Janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :
FMBZ - KPMG TUNISIE
Emna RACHIKOU

BILAN

ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

ACTIF	**31/12/2022**	**31/12/2021**
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	**4 773 750**	**4 832 787**
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 269 635	4 453 432
b- Obligations et valeurs assimilées	504 115	379 355
AC2- Placements monétaires et disponibilités	**1 176 949**	**1 208 309**
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	1 176 949	1 208 309
AC3- Créances d'exploitation	**310 730**	**96 771**
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	**6 261 429**	**6 137 868**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	**14 983**	**15 123**
PA2- Autres créditeurs divers	**184 622**	**48 475**
TOTAL PASSIF	**199 605**	**63 599**
ACTIF NET		
CP1- Capital	**5 962 416**	**5 973 878**
CP2- Sommes distribuables	**99 409**	**100 391**
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	87	41
b- Sommes distribuables de l'exercice	99 321	100 350
ACTIF NET	**6 061 824**	**6 074 269**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**6 261 429**	**6 137 868**

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars)

	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	**4 771**	**194 128**	**4 079**	**171 276**
a- Dividendes	-	177 288	-	163 282
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 771	16 841	4 079	7 993
PR 2- Revenus des placements monétaires	**12 180**	**49 627**	**13 358**	**47 376**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**16 951**	**243 756**	**17 437**	**218 652**
CH 1- Charges de gestion des placements	28 270	110 782	24 320	81 402
REVENU NET DES PLACEMENTS	**(11 318)**	**132 973**	**(6 882)**	**137 250**
PR 3- Autres produits	339	4 414	436	5 591
CH 2- Autres charges	9 523	37 965	9 699	42 442
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(20 502)**	**99 422**	**(16 145)**	**100 400**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-	(101)	(50)	(50)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**(20 502)**	**99 321**	**(16 195)**	**100 350**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	101	50	50
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(40 696)	(21 973)	(129 812)	22 892
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	126 059	31 461	104 004	113 156
Frais de négociation de titres	(5 452)	(16 412)	(4 315)	(10 546)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**59 410**	**92 498**	**(46 268)**	**225 902**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2022

	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN 1- ***VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***				
a- Résultat d 'Exploitation	(20 502)	99 422	(16 145)	100 400
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(40 696)	(21 973)	(129 812)	22 892
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	126 059	31 461	104 004	113 156
d- Frais de négociation de titres	(5 452)	(16 412)	(4 315)	(10 546)
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	-	(100 303)	-	(18 287)
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***				
a- Souscriptions				
Capital	-	65	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	(1)	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	1	-	-
Droits d'entrée	-	1	-	-
b- Rachats				
Capital	-	(4 813)	(2 611)	(2 674)
Régularisation des sommes non distribuables	-	210	(43)	(44)
Régularisation des sommes distribuables	-	(102)	(50)	(50)
Droit de sortie	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	**59 410**	**(12 445)**	**(48 971)**	**204 847**
AN 4- ***ACTIF NET***				
a- en début de période	6 002 414	6 074 269	6 123 240	5 869 422
b- en fin de période	6 061 824	6 061 824	6 074 269	6 074 269
AN 5- NOMBRE D'ACTIONS				
a- en début de période	91 780	91 853	91 894	91 895
b- en fin de période	91 780	91 780	91 853	91 853
VALEUR LIQUIDATIVE	**66,047**	**66,047**	**66,130**	**66,130**
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	**0,99%**	**1,53%**	**(0,76%)**	**3,85%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETEES AU 31 Décembre 2022

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de distribution régie par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001.

ARABIA SICAV est gérée par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire de la SICAV

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2022 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 Décembre 2022 au coût amorti.

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.
La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.
Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE l'ETAT DE RESULTAT

AC1- *Note sur le Portefeuille-titres*

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 773 750 DT contre 4 832 787 DT au 31/12/2021, et se détaille ainsi :

Code ISIN	DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acqusition	Val au 31/12/2022	% ACTIF	% Capital
	ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:		**4 679 263**	**4 269 635**	**68,19%**	
	Actions et droits rattachés :		***4 420 070***	***3 980 556***	***63,57%***	
TN0007830011	ASS MAG	4 800	267 183	269 002	4,30%	0,11%
TN0007140015	ASSAD	47 088	78 697	50 384	0,80%	0,20%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	8 500	314 500	314 271	5,02%	0,04%
TN0001900604	BH	1 500	23 630	20 910	0,33%	0,00%
TN0007350010	CIMENT DE BIZERTE	312 000	999 926	546 000	8,72%	0,71%
TN0007570013	EUROCYCLE	8 750	274 923	222 416	3,55%	15,94%
TN0007510019	LANDOR	30 738	253 815	184 766	2,95%	0,27%
TNKKJ8068X14	MAGHREBIA VIE	5 641	34 297	34 974	0,56%	0,03%
TNMSXIDXJE02	MAGHREBIA VIE NS	11 282	68 595	68 595	1,10%	0,06%
TN0007530017	OTH	12 548	110 812	86 970	1,39%	0,02%
TN0007610017	SAH	58 170	511 872	528 358	8,44%	0,07%
TN0007730013	SANIMED	1 000	1 916	1 710	0,03%	0,01%
TN0007740012	MEUBLE INTERIEUR	17 102	67 370	48 159	0,77%	0,31%
TNQPQXRODTH8	SMART	22 500	572 577	542 858	8,67%	0,31%
TN0007600018	SOTEMAIL	180 000	446 931	612 000	9,77%	0,60%
TN0006560015	SOTUVER	18 740	132 806	163 019	2,60%	0,06%
TNXI9LTW0FO7	SOTUVER NG 2022	11 600	82 207	90 828	1,45%	0,03%
TNNGTFLC2986	STA	2 640	44 880	64 973	1,04%	0,13%
TN0006060016	STAR	100	15 005	16 415	0,26%	0,00%
TN0007270010	TPR	27 915	118 129	113 949	1,82%	0,06%
	Titre OPCVM		***259 193***	***289 079***	***4,62%***	
TNIAV4MSD1S9	FCP MOUASSASSET	253	259 193	289 079	4,62%	0,63%

	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		**493 790**	**504 115**	**8,05%**	
	-					
	EMPRUNTS DE SOCIETES		***482 900***	***493 140***	***7,88%***	
TN0003900248	UIB 2009/1	10 000	350 000	357 539	5,71%	2,00%
TN0003900230	UIB 2009/1	10 000	132 900	135 600	2,17%	2,00%
	EMPRUNT D'ETAT		***10 890***	***10 976***	***0,18%***	
TNZBXQU5RZ91	Emp Nat 2021 T3 A	1 000	10 890	10 976	0,18%	0,00%
	TOTAL		**5 173 053**	**4 773 750**	**76,24%**	

AC2- *Placements monétaires et disponibilités*

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2022 à 1 176 949 DT contre 1 208 309 DT au 31-12-2021, et se détaille ainsi :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Disponibilités	1 176 949	1 208 309
TOTAL	**1 176 949**	**1 208 309**

AC3- *Créances d'exploitation*

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Vente Actions	310 010	96 271
Retenue à la source/achat Obligations	720	500
Créance CDS Billets de trésorerie	85 000	113 333
Provision /créance CDS	(85 000)	(113 333)
TOTAL	**310 730**	**96 771**

PA1- *Opérateurs créditeurs*

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2022	**31/12/2021**
Rémunération à payer au gestionnaire	9 038	9 173
Rémunération à payer au dépositaire	5 945	5 950
TOTAL	**14 983**	**15 123**

PA2-	*Autres créditeurs divers*

Le solde de ce poste s'élevé à 184 622 DT au 31-12-2022 contre 48 475 DT au 31-12-2021 et se détaille ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021
Achat Actions	139 167	-
Frais transactions	-	65
Redevance CMF	506	514
Honoraires Commissaires aux comptes	10 984	14 235
Frais publications	631	730
Jetons de présence	14 991	15 000
Retenue à la source	2 452	2 116
TCL	199	124
Dividendes à payer	14 556	14 556
Divers	1 136	1 136
TOTAL	**184 622**	**48 475**

CP1-	*Le capital*

Les mouvements sur le capital au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2022	
Montant	5 882 504
Nombre de titres	91 780
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres émis	-
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de titres rachetés	-
Nombre d'actionnaires sortants	-

Autres effets s/capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	126 059
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(40 696)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titre	(5 452)

Capital au 31/12/2022	
Montant	5 962 416
Nombre de titres	91 780
Nombre d'actionnaires	17

CP2- Sommes distribuables

	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice	99 321	100 350
Sommes distribuables des exercices antérieurs	87	41
Sommes distribuables	**99 409**	**100 391**

PR1- *Revenus du portefeuille-titres*

Du 01-01-2022 au 31-12-2022, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 194 128 DT contre 171 276 DT du 01-01-2021 au 31-12-2021 ;

	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des Actions	-	177 288	-	163 282
Revenus des obligations	4 771	16 841	4 079	7 993
TOTAL	**4 771**	**194 128**	**4 079**	**171 276**

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 49 627 DT du 01-01-2022 au 31-12-2022 et se détaillent comme suit :

	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts sur comptes de dépôts	12 180	49 627	13 358	47 376
TOTAL	**12 180**	**49 627**	**13 358**	**47 376**

PR3- AUTRES PRODUITS

Cette rubrique renferme des intérêts perçus sur un placement en Billets de Trésorerie dont l'encours s'élève au 31-12-2022 à 85 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS, emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Le principal a commencé à être remboursé depuis l'exercice 2011.

Au cours du 4 ème trimestre de l'exercice 2022, ARABIA SICAV a perçu 339 DT d'intérêts.

CH1-	*Charges de gestion des Placements*	**Du 01/10/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/10/2021 Au 31/12/2021**	**Du 01/01/2021 Au 31/12/2021**
Rémunération du gestionnaire					
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1%HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif quotidien et ce en vertu de la convention de gestion conclue en date du 8 novembre 2021 et applicable à partir du 15 novembre 2021.					
	La rémunération de l'AFC	26 770	104 838	22 822	75 452
Rémunération du dépositaire					
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 5 000 D HT par an en vertu de l'avenant à la convention de dépositaire signée en date du 26 décembre 2014					
	La rémunération de l'ATB	1 500	5 945	1 498	5 950
TOTAL		**28 270**	**110 782**	**24 320**	**81 402**
CH2-	***AUTRES CHARGES***				

Les autres charges se détaillent ainsi :

Désignation	**Du 01/10/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/01/2022 Au 31/12/2022**	**Du 01/10/2021 Au 31/12/2021**	**Du 01/01/2021 Au 31/12/2021**
Redevance CMF	1 500	5 873	1 528	5 951
Commissaire aux comptes	3 588	14 235	3 588	18 321
Publicité et publication	301	1 301	428	1 697
Services bancaires	16	46	16	49
Timbre fiscal	2	13	3	13
Jetons de présence	3 781	14 991	3 778	15 000
TCL	325	1 296	348	1 137
Autres Impôts	10	210	10	275
TOTAL	**9 523**	**37 965**	**9 699**	**42 442**

5- AUTRES INFORMATIONS	31/12/2022	31/12/2021
Données par actions		
Revenus des placements	2,656	2,380
Charges de gestion des placements	1,207	0,886
Revenu net des placements	**1,449**	**1,494**
Autres charges	0,414	0,462
Autres produits	0,048	0,061
Résultat d'exploitation	**1,083**	**1,093**
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,001)	(0,001)
Sommes distribuables de la période	**1,082**	**1,093**
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	0,001	0,001
Frais de négociation de titres	(0,179)	(0,115)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	(0,239)	0,249
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,343	1,232
Résultat net de la période	**1,008**	**2,459**

Nombre d'Actions	**91 780**	**91 853**
Valeur liquidative	**66,047**	**66,130**

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 décembre 2022.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 31 décembre 2022 totalise 58 412 205 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 31 décembre 2022 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, pour le quatrième trimestre 2022, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002–1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 30 janvier 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	2 920 198	3 161 043
b- Obligations et valeurs assimilées	42 653 493	45 507 003
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	2 015 997	0
b- Disponibilités	10 916 021	14 675 890
AC3- Créances d'exploitation	312	0
TOTAL ACTIF	**58 506 020**	**63 343 936**
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	15 687	14 801
PA2- Autres créditeurs divers	78 128	58 392
TOTAL PASSIF	**93 815**	**73 193**
ACTIF NET		
CP1- Capital	56 379 804	60 986 989
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	33	189
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 032 368	2 283 565
ACTIF NET	**58 412 205**	**63 270 743**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**58 506 020**	**63 343 936**

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2022
(Exprimé en dinars)

	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/10/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
PR 1- Revenus de portefeuille-titres				
a- Dividendes	0	68 918	0	70 563
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	599 740	2 413 330	633 296	2 593 341
PR 2- Revenus des placements monétaires	132 927	477 159	174 115	864 634
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**732 667**	**2 959 407**	**807 411**	**3 528 538**
CH 1- Charges de gestion des placements	145 263	583 029	164 037	679 750
REVENU NET DES PLACEMENTS	**587 404**	**2 376 378**	**643 374**	**2 848 788**
CH 2- Autres charges	39 650	133 068	32 758	123 225
RESULTAT D'EXPLOITATION	**547 754**	**2 243 309**	**610 617**	**2 725 563**
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-117 979	-210 941	-372 405	-441 998
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**429 775**	**2 032 368**	**238 212**	**2 283 565**
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	117 979	210 941	372 405	441 998
– Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 135	74 617	36 170	107 747
– Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	181 198	505 335	134 530	466 177
_ Frais de négociation de titres	0	-440	-121	-121
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**725 817**	**2 822 822**	**781 196**	**3 299 366**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2022

	Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
AN 1- ***VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION***				
a- Resultat d 'Exploitation	547 754	2 243 309	610 617	2 725 563
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 135	74 617	36 170	107 747
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	181 198	505 335	134 530	466 177
d- Frais de négociation de titres	0	-440	-121	-121
AN 2- ***DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES***	0	-2 090 481	0	-2 934 324
AN 3- ***TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL***				
a- Souscriptions				
_ Capital	20 336 268	98 049 922	19 981 966	103 330 337
_ Régularisation des sommes non distribuables	114 826	361 233	119 787	344 281
_ Régularisation des sommes distribuables	642 706	1 438 724	666 256	1 708 962
b- Rachats				
_ Capital	-23 020 955	-103 193 657	-30 337 300	-113 599 515
_ Régularisation des sommes non distribuables	-140 997	-404 195	-189 468	-420 317
_ Régularisation des sommes distribuables	-760 686	-1 842 906	-1 038 693	-2 285 835
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-2 103 021**	**-4 858 538**	**-10 016 256**	**-10 557 078**
AN 4- ***ACTIF NET***				
a- en début de La période	60 515 227	63 270 743	73 286 999	73 827 821
b- en fin de la période	58 412 205	58 412 205	63 270 743	63 270 743
AN 5- ***NOMBRE D'ACTIONS***				
a- en début de la période	553 775	576 988	675 667	674 846
b- en fin de la période	528 432	528 432	576 988	576 988
VALEUR LIQUIDATIVE	110,539	110,539	109,657	109,657
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,58%	4,41%	4,36%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 décembre 2022

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31 décembre 2022 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne

constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Code ISIN	Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
	Titres OPCVM				
TNUR2EE3X1V2	FCP SALAMETT CAP	55 330	1 061 703	1 077 607	1,84%
TN21K187JU11	FCP SALAMETT PLUS	6 104	71 628	77 069	0,13%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	528 575	0,90%
TN0004200937	GENERALE OBLIG SICAV	3 000	362 861	395 001	0,68%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	322 650	0,55%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	199 180	0,34%
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO	3 000	306 640	320 115	0,55%
	TOTAL		**2 818 726**	**2 920 198**	**5,00%**

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

Code ISIN	OBLIGATIONS DE SOCIETES:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'Actif Net
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008	1 000	30 000	31 036	0,05%
TN0003400355	AMEN BANK SUB 2009	20 000	265 900	270 004	0,46%
TN0003400322	AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	59 958	61 881	0,11%
TN0003400330	AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	300 000	310 356	0,53%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	45 000	898 200	916 469	1,57%
TN0003600509	ATB 2007/1	30 000	800 000	833 713	1,43%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A	49 400	2 964 000	3 129 984	5,36%
TN0004700654	ATL 2015/2 C	5 000	100 000	105 266	0,18%
TN0004700712	ATL SUB 2017	4 500	180 000	182 400	0,31%
TN0004700720	ATL 2017/2 CAT A	20 000	400 000	420 456	0,72%
TN0004700761	ATL 2018/1 CAT B	5 000	100 000	103 277	0,18%
TN0004700738	ATL 2017/2 CAT B	10 000	200 000	212 100	0,36%
TN0004700811	ATL 2020-1	25 000	1 500 000	1 526 075	2,61%
TN0001900836	BH 2009	40 000	612 000	612 101	1,05%
TN0001901164	BH SUB 2021-2	10 000	1 000 000	1 014 759	1,74%
TN0003100674	BNA SUB 2009	15 000	199 530	205 898	0,35%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	199 600	209 693	0,36%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1	11 000	1 100 000	1 151 879	1,97%
TN0007310295	HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	100 000	104 800	0,18%
TN0002601029	STB 2008/2	39 000	731 250	764 274	1,31%
TN0003900248	UIB 2009/1 5.85%	50 000	1 750 000	1 787 696	3,06%
	TOTAL		**13 490 438**	**13 954 117**	**23,89%**

b.2 Emprunts d'État

Code ISIN	Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000572	BTA 6% Avril 2023	**800**	799 145	826 814	1,42%
TN0008000598	BTA 6% Janvier 2024	**6 800**	6 752 193	7 068 756	12,10%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**1 000**	989 405	1 000 313	1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**1 000**	988 686	999 595	1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**1 000**	986 656	997 565	1,71%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**500**	493 703	499 157	0,85%
TN0008000580	BTA 6.3% Octobre 2026	**500**	493 973	499 427	0,86%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	**500**	480 744	500 055	0,86%
TN0008000606	BTA 6.7 % Avril 2028	**15 000**	14 829 627	15 408 947	26,38%
TN0008000515	EMPRUNT NAT. CAT C	**35 000**	875 000	898 747	1,54%
	Total		**27 689 131**	**28 699 376**	**49,13%**

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

Code ISIN	Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% de l'actif net
TN0008000622	Prise en pension livrée 63 j (1)	AMEN BANK	8,48%	30/01/2023	1 999 979	2 015 997	3,45%
	TOTAL				**1 999 979**	**2 015 997**	**3,45%**

(1) Pension Livrée Banque Amen 8,48% au 28/11/2022 pour 63 jours BTA 6,3% Mars 2026

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 10 916 021 Dinars et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022, à 312 Dinars et représentant la retenue à la source sur achat Emprunt Obligataire.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération à payer au gestionnaire	3 787	2 901
Rémunération à payer au dépositaire	11 900	11 900
Total	**15 687**	**14 801**

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Frais de publication	719	660
Jeton de présence	15 000	15 000
Redevances CMF	5 466	5 927
Honoraires du commissaire aux comptes	34 780	15 104
Créditeurs divers	22 163	21 701
Total	**78 128**	**58 392**

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Retenues à la source	5 896	5 497
TCL	996	934
Autres créditeurs	15 270	15 270
Total	**22 163**	**21 701**

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le quatrième trimestre 2022 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2022	
Montant	58 912 599
Nombre de titres	553 775
Nombre d'actionnaires	272
Souscriptions réalisées	
Montant	20 336 268
Nombre de titres émis	191 971
Nombre d'actionnaires entrants	5
Rachats effectués	
Montant	-23 020 955
Nombre de titres rachetés	217 314
Nombre d'actionnaires sortants	4
Autres effets sur capital	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	181 198
Régularisation des sommes non distribuables	-26 171
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 135
Frais de négociation de titres	0
Capital au 31/12/2022	
Montant	56 379 804
Nombre de titres	528 432
Nombre d'actionnaires	273

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADETT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31 décembre 2022 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	2 243 309
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	(210 941)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	33
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	0
SOMMES DISTRIBUABLES	**2 032 401**

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des titres OPCVM	0	68 918	0	70 563
Revenus des bons de trésor assimilables	352 171	1 397 200	352 171	1 397 200
Revenus des obligations	247 569	1 016 130	281 125	1 196 141
Total	**599 740**	**2 482 248**	**633 296**	**2 663 904**

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des comptes de dépôt	116 910	461 141	174 115	632 811
Intérêts sur placements Monétaire	16 018	16 018	0	231 823
Total	**132 927**	**477 159**	**174 115**	**864 634**

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	142 265	571 129	161 037	667 850
Rémunération du dépositaire	2 999	11 900	3 000	11 900
Total	**145 263**	**583 029**	**164 037**	**679 750**

CH2- Autres charges

Désignation	Période Du 01/10/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Période Du 01/10/2021 Au 31/12/2021	Période Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
Commissaire aux comptes	17 375	43 955	8 080	21 730
Redevance CMF	15 939	63 989	18 042	74 825
Publicité et publication	343	1 460	543	1 660
Jetons de présence	3 777	15 000	3 782	15 000
TCL	2 194	8 409	2 288	9 754
Contribution sociale de solidarité	10	210	10	210
Autres	12	46	13	46
Total	**39 650**	**133 068**	**32 758**	**123 225**

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action	31/12/2022	31/12/2021
· Revenus des placements	5,600	6,115
· Charges de gestion des placements	-1,103	-1,178
· Revenu net des placements	**4,497**	**4,937**
· Autres charges d'exploitation	-0,252	-0,214
· Résultat d'exploitation	**4,245**	**4,724**
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,399	-0,766
· Sommes distribuables de la période	**3,846**	**3,958**
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,399	0,766
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,141	0,187
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,956	0,808
· Frais de négociation de titres	-0,001	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	**1,097**	**0,994**
Résultat net de la période	**5,342**	**5,718**

4-2 Ratios de gestion des placements	31/12/2022	31/12/2021
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,921%	0,953%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,210%	0,173%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	3,543%	3,821%
· Actif net moyen	63 312 372	71 332 723

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.
La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.